



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémorations

Question écrite n° 61356

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les cérémonies officielles de commémoration de la guerre de 1871 et, lui demande s'il entend à cette occasion proposer une information en direction des plus jeunes, afin de rappeler les conséquences politiques et humaines de cette guerre.

Texte de la réponse

Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse, suite à l'affaire de la succession d'Espagne et à la provocation de Bismarck (dépêche d'Ems). Le 2 septembre, l'armée impériale vaincue capitule à Sedan ; le 4 septembre, la République est proclamée à Paris. Le Gouvernement de Gambetta poursuit la guerre ; le 19 septembre commence le siège de Paris que l'armée de la Loire tente de débloquer. Celle-ci est cependant vaincue au Mans le 10 janvier 1871. Le traité de Francfort, mettant fin à ce conflit, sera signé le 10 mai 1871. Ainsi que peut le constater l'honorable parlementaire, l'essentiel des combats de cette guerre a eu lieu lors du second semestre de l'année 1870. Le département ministériel n'a pas ignoré la mémoire des combattants tombés au combat. C'est ainsi qu'ont été organisées des cérémonies commémorant les combats d'Artenay (10 octobre, 2 et 3 décembre 1870), de Loigny (2 et 3 décembre 1870) et de Champigny (30 novembre et 2 décembre 1870) à la fin de l'année 2000. En outre, pour la première fois depuis 1870, l'ambassadeur d'Allemagne en France a été invité à se joindre aux autorités françaises pour le 130e anniversaire de la bataille de Loigny, témoignant ainsi de la volonté des deux pays de rendre hommage à tous les combattants tombés lors de combats qui firent plusieurs milliers de victimes dans les deux camps. Sur ces mêmes sites, des expositions ont rappelé aux jeunes générations les conditions dans lesquelles a éclaté ce conflit et la violence des combats qui ont suivi.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61356

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2901

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3831